

[www.francebleu.fr /infos/faits-divers-justice/info-ici-normandie-affaire-du-bestaire-l-ancien-directeur-ac...](https://www.francebleu.fr/infos/faits-divers-justice/info-ici-normandie-affaire-du-bestaire-l-ancien-directeur-ac...)

INFO "ici Normandie" - Affaire du bestiaire: l'ancien directeur académique adjoint du Calvados va être jugé pour outrage - ici

De : 3-4 minutes : 09/01/2025

Plus de deux ans après avoir éclaté, l'affaire dite du "bestiaire" va connaître un **dénouement judiciaire**. "Le Parquet envisage de poursuivre l'ancien directeur académique adjoint du Calvados pour outrage", indique à la radio "ici Normandie" le procureur de Caen Joël Garrigue. "Nous sommes face à un document qui, en comparant les inspecteurs à des chiens, porte atteinte à la fonction dont ils étaient investis."



C'est donc la qualification d'**outrage** qui a été retenue par la justice. La diffamation, envisagée dans un premier temps, n'a pas été retenue par la justice. "Car ce document n'a pas été diffusé de manière publique, mais en interne uniquement", explique le procureur.

Un document humiliant qui comparait les inspecteurs à des chiens

Cette affaire a été révélée en octobre 2022 par France Bleu Normandie (rebaptisée depuis "ici Normandie"). Un **document humiliant d'une dizaine de pages** circulait depuis plusieurs mois en interne dans les étages de la direction académique du Calvados. À chaque page, les inspecteurs de l'Éducation nationale du département étaient comparés à des chiens avec des **commentaires dégradants**.

Une **première enquête** avait été ouverte par la justice, puis **classée sans suite**, le concepteur du "bestiaire" n'ayant pas pu à l'époque être identifié. Mais en juillet 2022, le parquet de Caen a été avisé d'un nouvel élément par les services du Rectorat, au titre de l'article 40, entraînant la réouverture de l'enquête "sur éléments nouveaux". Il s'agissait du **courrier électronique envoyé en avril 2020** par le directeur académique adjoint de l'époque Claude Chotteau à cinq personnes, dont le directeur académique de l'époque Mathias Bouvier. La pièce jointe contenue dans ce mail était le fameux "bestiaire".

L'**Inspection générale de l'Éducation Nationale** a par la suite diligenté une enquête administrative au sein de la direction académique du Calvados. "Le rapport fait état d'éléments permettant de constater que Claude Chotteau est à l'origine de la diffusion en interne", explique Joël Garrigue. Le fonctionnaire qui a depuis "admis en avoir été le réalisateur", selon le procureur.

L'enquête se poursuit sur des faits possibles de harcèlement au sein de la direction académique du Calvados

Claude Chotteau a fait valoir ses droits à la **retraite en juin 2023**. Il a été sanctionné en se voyant **retirer un échelon** et a perdu un titre honorifique, "*des sanctions symboliques qui n'ont eu aucune incidence financière pour lui*", confie une source proche du dossier.

Une dizaine de plaintes ont été déposées dans cette affaire. Certaines sont dirigées également contre l'ancien directeur académique du Calvados, Mathias Bouvier, parti ensuite exercer les mêmes fonctions dans la Sarthe et actuellement inspecteur pédagogique régional en Bretagne. Le procureur de Caen indique qu'il poursuit des **investigations plus larges** "*concernant des dysfonctionnements et des faits possibles de harcèlement au sein de la direction académique du Calvados*".

À lire aussi